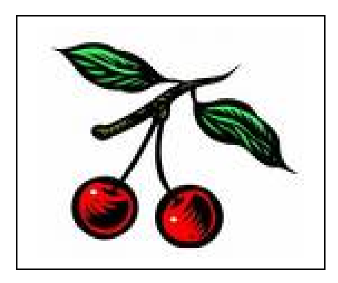
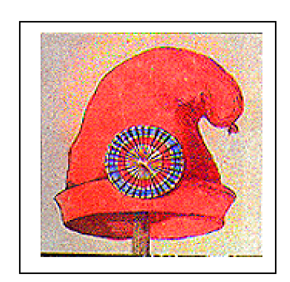


Manifeste progressiste pour la défense de la langue française



Georges Hage, **député honoraire du nord, ancien doyen de l'Assemblée nationale,**
Georges Gastaud, **philosophe, auteur de la** Lettre ouverte aux 'bons Français' qui assassinent la France
(Temps des cerises)

et 1000 militants politiques et syndicaux, anciens résistants, écrivains, éditeurs, artistes, ouvriers et employés, artisans, étudiants, enseignants, ingénieurs, chercheurs…

…appellent les travailleurs manuels et intellectuels, les étudiants et les démocrates à la résistance sociale, politique et… linguistique !

Défendons la langue française

contre la langue, la pensée, la politique et l'économie uniques !

Si incroyable que cela paraisse, la langue de Molière et de Racine, de Descartes et de Pascal, de Diderot et de Rousseau, de V. Hugo et de Rimbaud, de Proust et d'Aragon, de Jeanne d'Arc et de Louise Michel, de Prévert et de Brassens, de Lavoisier et de Langevin, de Piaget et de Lacan, d'Aimé Césaire et de Mouloud Feraoun, la langue dans laquelle furent écrits le *Discours de la méthode* et la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen,* la langue native de la *Marseillaise* et de *L'Internationale*, la langue française est en danger.

Non seulement elle est de plus en plus privée des moyens nécessaires à son rayonnement international, mais elle est *assiégée* en France, en Europe et dans nombre de pays francophones par des groupes politiques, économiques et idéologiques liés au grand patronat; c'est que ainsi le Baron Seillière, l'ex-patron du MEDEF devenu président de l'UNICE (le syndicat patronal européen*)* a fait officiellement part à Bruxelles de sa décision de promouvoir l'anglais comme l'unique « *langue des affaires et de l'entreprise* » ; relayant ce choix patronal, des forces puissantes, qui ont la haute main sur la direction de l'UE, s'acharnent à faire de l'anglais la langue officielle unique de l'Europe des 30. En France même, certains états-majors du *CAC 40* communiquent en anglais *à l'interne*… et s'efforcent même d'imposer le « tout anglais » à l'ensemble de leur personnel !

Le français est menacé par l'industrie américaine de la chanson et du spectacle qui impose ses normes unilingues jusque dans les titres jamais traduits des films *made in Hollywood* avec l'objectif d'unifier linguistique-ment le marché mondial de la culture et d'en éliminer les productions non anglophones.

Le français est menacé par une bonne partie de la « France d'en haut », qui répudie la nation républicaine, déchire son « modèle social » et vomit tout ce qui évoque les luttes passées et présentes pour une *République sociale, laïque et démocratique.* Fascinée par ce que le monde anglo-saxon a de pire, cette « élite » méprise son peuple, coupa-ble de garder au cœur l'héritage des Lumières et de la Révolution, de la Commune et du Front populaire, de la Résistance et de Mai 68 ; en adoration devant l'Europe supranationale et la mondialisation néo-libérale, ladite « élite » veut anéantir tout ce qui, de la langue nationale à l'histoire commune, permet aux travailleurs et aux citoyens de s'unir pour résister au néolibéralisme prédateur.

Le français est menacé par un Conseil constitutionnel qui autorise les transnationales à submerger le marché français de produits dont l'emballage et le mode d'emploi sont exclusivement rédigés en anglais.

Le français est menacé par un Conseil Supérieur de l'Audiovisuel complaisant, qui laisse les chaînes publiques et privées ignorer la création française et internationale non anglophone tout en multipliant les publicités en anglais destinées à la jeunesse.

Le français est menacé par la direction de l'Education nationale qui réduit les horaires de français, marginalise les langues anciennes et régionales et qui impose de fait l'anglais utilitaire comme unique langue étrangère première.

Le français est menacé par le snobisme de ceux qui cherchent à se placer au-dessus de leur peuple en faisant parade de ce qu'ils croient être de l'anglais et qui n'est en fait que du *globish* ou pire, du *franglais*, ce sabir qui ridiculise ceux qui l'emploient auprès des vrais anglophones. Le français est menacé par l'aliénation de nombreux consommateurs qui n'écoutent plus que de la chanson anglo-saxonne et qui ignorent tout ce qui se crée dans les parties non anglophones du monde.

Le français est menacé par des mouvements séparatistes qui prennent prétexte de la défense des langues régionales (lesquelles peuvent jouer un rôle, à côté du français, pour résister à l'uniformisation culturelle) pour promouvoir « l'Europe des régions » au détriment de la *République une et indivisible*.

Cette menace n'est pas seulement linguistique : elle est idéologique et politique puisqu'elle sape ces valeurs progressistes que sont la *souveraineté des peuples, la liberté de pensée, la pluralité des cultures, l'attachement au progrès social, la coopération pacifique entre peuples égaux* : ainsi, laisser assassiner le français, et avec lui la littérature, le théâtre, la philosophie, la chanson, le cinéma et la science d'expression française, c'est capituler devant l'idéologie insidieusement totalitaire de la mondialisation néo-libérale qui règne encore plus « naturellement » quand elle est portée « spontanément » par la prétendue « langue de l'avenir ».

Quand demain tous les jeunes Français ne baragouineront plus que le *basic english* à l'entreprise, quand ils ne répondront plus dans nos rues qu'en *globish* aux étrangers européens (auxquels on n'enseignera plus dans leurs pays que cet idiome en guise de langue étrangère), le français sera réduit au rôle de *langue domestique* ; l'heure aura sonné de son extinction ou de sa *momification* sous la forme d'une langue morte, dite « de culture », réservée à cette même « élite»… qui l'aura assassinée ! *Que restera-t-il alors de la France et de l'idéal républicain qui l'inspire depuis deux siècles ?* Quelle déchéance, quelles humiliations subira alors, cette majorité de Français et d'immigrés qui continueront à parler français en France, soit par choix, soit parce que leur situation sociale les exclura de tout accès au nouveau code mondialisé de la domination?

Mais ce n'est pas seulement pour défendre le peuple de France et la francophonie, gravement menacée en Wallonie, en Suisse romande, au Québec, etc., qu'il faut que se développe un mouvement populaire de défense du français. Si le français, l'une des langues les plus « reconnues » au monde, est attaqué en France même, quelle autre langue n'est-elle pas en péril de mort, notamment dans le tiers-monde ? A travers le français, c'est le droit à la différence culturelle, politique et idéologique que met en cause mondialement une entreprise totalitaire qui menace l'humanité d'un appauvrissement sans précédent. D'ailleurs, la *langue* anglaise et ses prolongements américains périraient à leur tour si le français finissait par sombrer ; car le *globish* est moins une *langue*, porteuse d'histoire, de poésie, de sentiments, de pensée, d'expérience humaine en un mot, qu'un *code commercial idéologi-quement chargé* dont le rôle insidieux est de normaliser le marché des idées.

C'est pourquoi nous appelons notre peuple et sa jeunesse à la *résistance linguistique.*

Cet appel s'adresse d'abord au monde du travail, car l'éviction programmée du français de la sphère économique prépare et accompagne le démontage de l'industrie nationale, des entreprises nationalisées et des conquêtes sociales. Notre appel s'adresse donc aux travailleurs salariés, à leurs organisations politiques et syndicales, dont certaines mènent déjà l'action collective contre les tentatives d'évincer la langue française de la communication interne des entreprises.

Le présent appel s'adresse aux jeunes, « précaires », chômeurs, étudiants, lycéens, qui ont démontré leur capa-cité de résistance sociale et idéologique, mais qui n'en restent pas moins la cible privilégiée des ennemis de notre héritage linguistique.

Le manifeste s'adresse aux agriculteurs, artisans, petits commerçants et membres des professions libérales dont la responsabilité est d'obliger les marques à respecter la clientèle francophone et à travers elle, l'existence même d'un marché national et local dont dépend l'existence même de la petite et moyenne entreprise.

Le manifeste interpelle également les intellectuels, enseignants, chercheurs, ingénieurs, créateurs, écrivains, journalistes, producteurs d'émissions audiovisuelles, qui ont la charge de transmettre notre héritage en l'ouvrant sur l'avenir. En particulier, nous demandons aux chercheurs de publier et de communiquer en français, *a fortiori* s'ils exercent leur métier en France, quitte à exiger de l'Etat qu'il fournisse les moyens nécessaires pour traduire et de diffuser, si nécessaire, les articles scientifiques en anglais.

Nous nous adressons aussi aux travailleurs immigrés qui nous font l'honneur de vivre en France, de parler français ou d'apprendre cette langue. Pas plus que nous n'opposons la défense du français à la langue anglaise en tant que telle, nous n'opposons le français aux langues *arabe, berbère, swahili, wolof*, etc.: certes, le français est, ou a pu être utilisé comme une arme de ségrégation par les colonisateurs et certains Etats néo-coloniaux; par principe, nous soutenons donc tout effort visant à permettre aux peuples anciennement colonisés d'étudier, d'écrire et de créer dans leurs langues maternelles respectives ; nous ne sommes pas non plus hostiles aux efforts pour diffuser une langue internationale indépendante telle que l'*espéranto*. Mais d'abord, ce n'est pas la langue française qui est coupable de l'usage qu'en ont fait les colonisateurs ; et aujourd'hui, ce n'est pas le français, lui-même assiégé par l'anglo-américain, qui menace la diversité linguistique dans le tiers-monde ! Au contraire, il nous est insupportable que le bon « usage domestique » du français serve de critère au ministre de l'Intérieur pour chasser de France des familles africaines pauvres… alors que le pouvoir en place laisse les conseils d'administration de grandes sociétés françaises (et même de certains états-majors militaires !) se tenir en anglais sur notre sol !

Nous appelons aussi les citoyens étrangers épris d'humanisme à soutenir notre action ; cela concerne ceux qui pratiquent le français, ceux qui, sans parler français, veulent défendre une langue qui appartient au patrimoi-ne de l'humanité, ceux qui voient dans la défense du français un rempart contre la langue mondiale unique.

Enfin, nous invitons les amoureux de l'*Europe des échanges culturels* à défendre le français sans confondre la « *construction européenne* », triste résultat des traités néo-libéraux et supranationaux, avec le projet universaliste initialement porté par l'Europe des Lumières.

Pour défendre le français, les signataires du présent manifeste constitueront un Collectif populaire de résistance linguistique ; il recensera, analysera et dénoncera les agressions politiques, économiques, publicitaires, médiatiques, contre la langue française (il ne s'agit pas de pointer les « fautes de français », la création verbale, les parlers régionaux ou argotiques… nous ne sommes pas des puristes !)

Il proposera et promouvra des expressions françaises là où la domination commerciale des Etats-Unis impose des expressions américaines.

A partir de son objet propre, ce Collectif interviendra auprès des travailleurs en lutte contre les délocalisations et les dénationalisations. De même, dans l'esprit unitaire du 29 mai 2005 (date du référendum qui permit au peuple français de refuser la constitution européenne), ce Collectif interviendra de manière non politicienne dans les débats sociaux, politiques, culturels et sociétaux pour soutenir toute action visant à empêcher l'anglo-américain de s'ériger en langue unique « des affaires et de l'entreprise », interpeller et au besoin, dénoncer, les décideurs politiques, économiques, médiatiques, qui « accompagnent » le déclin planifié du français.

De même, ce Collectif militera-t-il pour que la *francophonie*, d'outil néo-colonial qu'elle fut (et reste pour une part ?), devienne un outil international de résistance en alliance avec tous les peuples qui veulent défendre leur langue sans opprimer d'autres groupes linguistiques.

Le Collectif dénoncera les publicités en anglais, exigera que les titres des films américains soient, sauf cas particuliers, traduits en français ainsi que la dénomination et le mode d'emploi de tout produit importé; il pourra appeler au boycott des marques et des magasins qui privilégient l'anglais dans leur intitulé ou leur communication en direction du public francophone.

Le Collectif exigera également que l'enseignement des langues étrangères, mais aussi, celui des langues régio-nales et des langues anciennes, soit élargi et diversifié à l'école, dans le Second degré et à l'Université.

Enfin, le Collectif militera pour que l'enseignement du français soit rétabli dans toute sa force, car la maîtrise par tous de la langue nationale est la clé de la citoyenneté.

Pour signer le ***Manifeste progressiste pour la défense de la langue française***,
déjà signé par de nombreuses personnalités syndicales, politiques, artistiques (*Jean Ferrat*),
écrire à ***Georges GASTAUD, président du Courriel, 10 rue Grignard, 62300 Lens***.
Le Manifeste peut également être signé en ligne à l'adresse www.defenselanguefrancaise.org
Pour visiter le site du COURRIEL, taper « *www.courriel-languefrancaise.org* » ;
Pour adhérer au COURRIEL, écrire à ***Jean Paul LEROY, trésorier, foyer PTT chambre 109, 10, allée Gaston Bachelard, 75014 PARIS.***

Aidez-nous à créer des antennes du Courriel dans chaque département.

Statut du Collectif Unitaire Républicain
pour la Résistance, l'Initiative et l'Emancipation Linguistique (CO.U.R.R.I.E.L.)

1°) identité :

Entre les personnes qui approuvent pleinement le *Manifeste progressiste pour la défense de la langue française* *(ci-joint)* ainsi que les présents statuts, est fondée, conformément aux principes de la loi de 1901, l'association intitulée *Collectif Unitaire Républicain pour la Résistance, l'Initiative et l'Emancipation Linguistique* ***(CO.U.R.R.I.E.L.)***. Son but est de défendre et d'illustrer la langue française, de combattre le « tout-anglais » et l'américanisation systématique de la culture. Plus généralement, le CO.U.R.R.I.E.L. défend la diversité des langues et des cultures sur les bases progressistes, anti-impérialistes et républicaines développées dans le « Manifeste progressiste ». Son siège social est fixé à Lens, chez le président en titre, Georges Gastaud, 10 rue Victor Grignard, 62300 Lens, France

2°) voies et moyens :

Le CO.U.R.R.I.E.L. s'exprime de manière indépendante et par tous moyens légitimes sur les questions relevant de son objet. Il cherche autant que possible à agir en concertation avec d'autres associations défendant le français contre le tout-anglais. L'Association s'adresse en priorité au mouvement ouvrier, étudiant et progressiste avec la volonté d'associer la défense de la langue française et le combat contre le tout-anglais aux luttes pour les conquêtes sociales, républicaines, laïques et démocratiques. En se référant clairement aux buts de l'association, le CO.U.R.R.I.E.L. peut s'engager dans le soutien aux mouvements sociaux, donner son avis sur toute consultation et sur tout référendum portant directement ou indirectement sur l'objet de l'association (type référendum du 29 mai 2005). Il peut éventuellement formuler publiquement son avis sur tout candidat aux élections politiques qui soutiendrait ou combattrait la cause défendue par l'association.

3°) Organisation.

3°A) Adhérents.

Est adhérent toute personne physique ou morale qui accepte les statuts et le *Manifeste progressiste*, qui paie régulièrement sa cotisation, qui participe aux activités de l'association, Les adhésions collectives (syndicats, associations) sont permises et encouragées : les adhérents collectifs jouissent des mêmes droits et devoirs que les personnes physiques en termes de cotisation et de droit de vote. La qualité de membre se perd par décès, par démission signifiée par écrit au président, par exclusion prononcée par le bureau (à l'unanimité pour les personnes morales) ou par l'AG (à la majorité pour les personnes morales et/ou physiques) et contresignée par le président.

3° B) Assemblée générale.

L'association est dirigée par son Assemblée Générale, réunie au minimum tous les trois ans, le bureau de l'association peut à tout moment convoquer une AG extraordinaire s'il l'estime nécessaire. Dispose d'une voix délibérative tout adhérent à jour de cotisation. Le vote par procuration aux bons soins du président ou du secrétaire est permis. L'AG est convoquée au moins un mois à l'avance par le bureau de l'Association ; elle statue sur toute question à la majorité simple des présents et des votes par procuration validés par le président. La modification des statuts ou la dissolution de l'Association et la dévolution de ses biens à une autre association progressiste nécessitent une majorité des 2/3. L'A.G. entend les rapports du bureau sortant et se prononce sur eux. Elle donne quitus au trésorier. Elle (ré-) élit à la majorité et solidairement (sur liste) un bureau composé du président d'honneur, du président actif, du ou des secrétaires, du ou des trésoriers.

3° C) Bureau de l'association.

C'est ce bureau qui dirige l'Association sur la base des statuts, des principes énoncés dans le *Manifeste progressiste* et des orientations fixées par l'A.G.. Les réunions de bureau peuvent se tenir sur l'inter-réseau ou par téléphone sur convocation du président. Le bureau peut coopter un ou plusieurs suppléants entre deux AG pour le travail courant, ces nouveaux membres n'ayant cependant qu'une voix consultative sur les décisions.

3° D) Antennes locales

Des antennes locales du CO.U.R.R.I.E.L. peuvent se former avec l'accord du bureau sur la base du département, de la localité ou de la région. Elles agissent avec initiative, mais toujours en accord avec le bureau de l'association ; elles peuvent être dissoutes par le bureau unanime (ou par l'AG à la majorité) si leurs activités contreviennent de manière grave et répétées aux principes et aux décisions nationales de l'Association.

3° E) Un comité d'honneur peut être formé sur proposition du bureau, qui peut aussi radier un membre du comité d'honneur s'il juge que cet adhérent viole les principes progressistes et républicains de l'association. L'AG peut ou non dispenser de cotisation les membres du comité d'honneur.

4° F) Moyens d'expression

Le site informatique et les autres moyens d'expression du CO.U.R.R.I.E.L. sont placés sous le contrôle du bureau, lequel nomme (et destitue le cas échéant) tout administrateur, comité de réaction, directeur de revue, etc.

5°) Moyens financiers

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'AG. Le bureau peut lancer des appels à souscription si la situation l'exige. Il peut aussi moduler la cotisation en prenant pour base de calcul l'évolution des prix. L'Association peut aussi solliciter dans le cadre légal toute subvention publique lui permettant de développer son activité.